

ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES

Maison du Barreau – 2, rue Harlay – 75001 PARIS

Retransmis en direct en salle au Cercle de l'Union – 27, place Bellecour – LYON

Animée par **Laurent Olléon, Frédéric Teper, Jean Toutté**, avocats membres de l'IACF

Avec la participation de **Anne Iljic**, Rapporteur public au Conseil d'Etat

Organisée par la Commission Fiscalité des entreprises de l'IACF

INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, les inscriptions se font sur <http://www.iacf.fr>.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne. Deux possibilités : PARIS ou LYON.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous avez reçu par email votre identifiant. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou extérieur à l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. L'IACF vous enverra la facture correspondante comme à l'accoutumée.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. La manifestation pourra donner lieu à convention de formation sur demande.

Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre inscription :

Fabienne Derrien - 01 42 60 10 18 ou fabienne.derrien@iacf.fr

8 h 00 Accueil des participants – Café Croissants

8 h 30 Début de la conférence

A l'occasion de cette conférence, les membres de la commission fiscalité des entreprises de l'IACF commenteront l'actualité jurisprudentielle récente en matière :

1. Cession d'un élément d'actif à un prix anormal

(CE 26 novembre 2018, n° 413404, Min. c/ Sté 8 avenue d'Eylau - 7/11 avenue Raymond Poincaré 75016 APS ; CE plén. Fiscale 21 décembre 2018, n° 402006, Sté Croë Suisse ; CE 30 janvier 2019, n° 408436, Sté La Malosse ; CE 27 février 2019, n° 401938, SCI Apollo ; CE 4 juin 2019, n° 418357, Sté d'investissements maritimes et fonciers)

2. Libéralités

(CE QPC 26 décembre 2018, n° 424570, Sté JPC-DS), avantages occultes (Cass. com. 7 mai 2019, n° 17-15.621, « Sté Harmonie ») et détournements de fonds commis au détriment de l'entreprise (notamment CE 12 avril 2019, n° 410042, Société de distribution Saint-Maximoise)

3. Titres de participation

(CE 29 mai 2019, n° 411209, SARL Montisambert ; CAA Versailles 17 mai 2018, n° 15VE04052, SA Crédit Agricole)

4. Déductibilité des charges financières

(CE 18 mars 2019, n° 411189, Sté Siblu ; CE Avis 10 juillet 2019, n° 429426, Sté Wheelabrator Group ; CE 3 décembre 2018, n° 406617, Sté Manpower France Holding)

10 h 30 Fin de la conférence

Objectifs de la formation :

- Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de fiscalité des entreprises afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne
- Être au fait de la jurisprudence en matière de fiscalité des entreprises

Public : Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Tarifs : Adhérent IACF 60 € TTC, Extérieur 100 € TTC

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise en matière de fiscalité du patrimoine

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement présentation magistrale. Projection en direct en salle à Lyon.

Encadrement : Laurent Olléon, Frédéric Teper, Jean Toutté, avocats membres de l'IACF. Avec la participation de Anne Iljic, Rapporteur public au Conseil d'Etat.

Modalités d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalités de suivi : Une attestation de présence validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats sera délivrée pour les participants de Paris et de Lyon et sera disponible sur votre compte.

Validation de 2 heures au titre de la formation continue des avocats